

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION DE 1976

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Bouchard: Que le projet de loi C-55, tendant à modifier la Loi sur l'immigration de 1976 et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je suis heureux et fier d'avoir l'honneur de parler contre le projet de loi C-55, non seulement au nom de mon parti et de milliers de réfugiés venus de nombreux pays, mais aussi au nom de dizaines de milliers de Canadiens qui ont aidé des réfugiés à s'établir au Canada et continueront de le faire sans égard à des mesures législatives comme celle-ci.

On m'a dit qu'il y avait eu des consultations entre les partis concernant la durée des interventions, nonobstant la règle normale. Je vais laisser des personnes compétentes en décider. Je me contente de vous aviser que mon discours ne prendra pas plus de cinquante minutes, si les députés y consentent.

J'ai quatre choses importantes à dire sur ce projet de loi. Nous avons étudié le projet de loi en détails et il y a beaucoup à dire sur le contexte dans lequel cette loi fonctionnera.

Premièrement, il est important que des Canadiens se soient mobilisés en nombres inhabituels et aient consacré beaucoup de temps à exprimer les graves inquiétudes que leur inspire le projet de loi C-55. Deuxièmement, beaucoup de Canadiens sont surpris et inquiets que le gouvernement se soit montré si insensible à leurs protestations contre les projets de loi C-55 et C-84 et qu'il ait radicalement modifié la politique du Canada à l'égard des réfugiés. Ils se demandent pourquoi le gouvernement a agi ainsi.

Troisièmement, beaucoup de Canadiens considèrent maintenant l'hostilité du gouvernement à l'égard des réfugiés comme semblable à d'autres attitudes qu'il a adoptées depuis un an à l'encontre non seulement des réfugiés mais aussi des Canadiens. Quatrièmement, les Canadiens qui s'opposent au projet de loi s'y opposent toujours après avoir entendu les justifications du gouvernement. Ils se demandent maintenant quelle sorte de gouvernement ils ont s'il est capable de refouler des réfugiés de l'un des pays les plus riches du monde et de réduire les libertés des Canadiens pour y arriver. Les Canadiens se font du Canada une idée plus généreuse où les attitudes, les valeurs et les politiques du gouvernement n'ont aucune place.

Le plus connu des nombreux Canadiens distingués qui ont comparu devant le comité législatif et qui ont parlé contre le projet de loi C-55 est le rabbin Gunther Plaut. Il a dit qu'il avait rédigé, il y a presque trois ans, en tant qu'ancien réfugié qui connaissait bien l'état d'esprit de l'apatride, un rapport sur les réfugiés qui a été bien accueilli partout dans le monde. Le gouvernement des États-Unis l'a invité à donner à des hauts fonctionnaires un séminaire d'une durée d'une journée auquel de nombreux ambassadeurs ont aussi assisté.

Pourtant, il a dit que nous avons maintenant un projet de loi qui a été conçu par la Commission de l'emploi et de l'immigration et qui est présenté comme répondant à la volonté populaire. Ce projet de loi est orienté vers le mauvais but. Il tend

Immigration—Loi

avant tout, non pas à décider du statut de réfugié, mais à expulser les gens. Il est rempli de problèmes constitutionnels. La procédure qu'il instaure n'est pas plus courte, elle est plus longue. Mais, dit-il, il a réussi une chose tout à fait rare, dont il faut lui reconnaître le mérite. C'est que, dit-il, il a réussi comme le projet de loi C-84 à faire l'unité de toutes les factions religieuses du pays.

Le rabbin Plaut avait raison. Ces deux projets de loi ont suscité chez les Canadiens un sentiment d'alarme qui ne se manifeste pas souvent. Ils ont défié les Canadiens en ce qu'ils ont de plus profond, ils ont défié notre sens de la justice et même menacé nos libertés. Pour cette raison les églises canadiennes d'une part et aussi le Congrès juif d'autre part, dans un remarquable consensus, se sont carrément opposés à ce projet de loi.

Le Conseil canadien des églises, qui représente 11 grandes confessions chrétiennes non catholiques du Canada s'est prononcé avec la Conférence des évêques catholiques du Canada par le biais du Comité inter-églises des réfugiés pour s'opposer au projet de loi. Depuis 10 ans, ont-ils dit, les représentants des églises réclament une réforme des lourdes procédures actuelles d'attribution du statut de réfugié, qui sont lentes à reconnaître les véritables réfugiés et qui suscitent des abus.

Les chefs religieux ont présenté au gouvernement d'autres procédures d'établissement du statut de réfugié conformes à ses propres principes et au rapport du comité parlementaire permanent de la main-d'oeuvre, de l'emploi et de l'immigration. Il est effrayant de penser que la seule arrivée de 174 personnes réclamant l'asile a pu créer un climat de panique. Ce qui est encore plus effrayant, c'est que cela puisse conduire à l'adoption précipitée du projet de loi C-55 malgré la présence d'une autre formule plus juste, plus efficace, plus viable. Ce n'est pas avec quelques amendements mineurs qu'on peut remédier aux vices fondamentaux de l'actuel projet de loi C-55.

Le comité inter-confessionnel pour les réfugiés s'est clairement porté à la défense du droit de l'individu que reconnaît le droit international et que dénigre le projet de loi C-55. D'après cet organisme, ce projet de loi fait fi d'un principe que les Églises défendent vigoureusement, à savoir l'accès universel à un processus de détermination de la revendication du statut de réfugié qui soit équitable et juste. Des critères d'application uniforme aboutiraient au renvoi arbitraire du Canada de personnes qui ont droit à une audience en bonne et due forme pour faire valoir leur revendication. N'oublions pas que chaque demande est particulière et que le demandeur est une personne qui affirme avoir été persécutée.

Quand les audiences ont pris fin et que le gouvernement a fini d'examiner chacun des amendements et n'a accepté que de très légers changements, le Conseil canadien des Églises nous a écrit pour nous rappeler que nous nous écartions passablement de notre obligation de donner à la personne qui arrive au Canada la possibilité de faire valoir, lors d'une audience équitable, qu'elle a besoin de notre protection. Il nous a exhorté à renoncer au projet de loi C-55.

[Français]

Également l'Assemblée annuelle de la Conférence des évêques catholiques du Canada a dit, par la voix de son président, Mgr Bernard Hubert: Le projet de loi soumis aux Canadiens